



COMMUNE DE MAURECOURT  
78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2025

Date convocation :  
10 octobre 2025

Date affichage avis :  
10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Objet :  
**SUBVENTIONS 2025  
AUX ASSOCIATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Etaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC.

Excusés : M. Joël DRECOURT (représenté par M. Xavier TALON), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. Chrislain CAUSSIAUX), Mme Astrid DELANNOY (représentée par Mme Michèle BARATELLA), M. Joël TISSIER (représenté par M. Didier GUERREY), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU).

Absents : Mme Annie ALLOTTEAU, Mme Félixbertha MENDES SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc HOUBRON.

Le Conseil municipal ;

Sur présentation de Monsieur Jean-Luc HOUBRON ;

**Vu** le bureau municipal du 09 octobre 2025 ;

**Vu** le vote du BP 2025 ;

**Vu** les commissions afférentes ;

Après en avoir délibéré à la majorité à 21 voix pour et 2 voix contre ;

**Décide** d'attribuer les subventions ci-dessous énumérées aux associations dans leur ensemble, après s'être conformées à l'article 1611-4 du code des collectivités territoriales ;

**Dit que** les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2025.

INTITULÉ	Subventions 2025
COPRA	600,00 €
FNACA	100,00 €
CERCLE MUSICAL DE MAURECOURT	4 400,00 €

Pour extrait conforme,  
Maurecourt, le 17 octobre 2025

Le Maire,



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture  
078-217803824-20251016-20025-59-2-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2025  
Date de réception préfecture : 04/11/2025